

Le Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) est une initiative ambitieuse du Gouvernement béninois visant à améliorer la qualité de vie des populations notamment les plus défavorisés. ARCH s'inscrit dans le Hautement social et constitue un des projets phares du gouvernement béninois.

Il est structuré autour de quatre volets : l'assurance maladie, le renforcement des capacités des artisans, le microcrédit et l'assurance retraite. ARCH vise à répondre aux besoins variés de la population à toutes les étapes de la vie, de la naissance à la retraite.

En adoptant une vision inclusive, le projet s'engage à renforcer la résilience économique et sociale des individus tout en favorisant leur accès équitable aux opportunités de développement.

Objectif général

Le projet ARCH vise à accroître la capacité et l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques de façon durable et équitable aux Béninois, notamment les plus démunis.

Objectifs spécifiques

- Améliorer l'accès aux services de santé pour toute la population et en particulier pour les pauvres ;
- Fournir aux acteurs du secteur informel (agriculteurs, commerçants transporteurs, artisans et artistes) des formations opérationnelles ;
- Faciliter ou améliorer l'accès aux crédits aux acteurs susvisés et
- Assurer une pension de retraite aux acteurs susvisés.

Le projet vise les résultats ci-après :

i) l'accès des populations pauvres, environ 4,3 millions de Béninois, au système de santé à moindre coût, la disponibilité et l'accessibilité financière des médicaments génériques/essentiels garantis pour tous les assurés, ii) l'amélioration du niveau de compétence de 1,8 millions de béninois acteurs du secteur informel par des formations professionnelles continues iii) l'accès au crédit pour environ 1,8 millions de Béninois acteurs du secteur Informel iv) la souscription à une pension de retraite pour environ 2 millions de Béninois acteurs du secteur informel.

Indicateurs de performance global de ARCH

Référence	Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Valeurs cibles
IGLT1	Taux de mortalité maternelle par milieu chez les populations cibles	225 décès pour 100 000 naissances vivantes (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, 2022).	Un taux de mortalité maternelle de 125 pour 1000 naissances vivantes à l'horizon 2030.
IGLT2	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans au niveau de la population cible	77 décès pour 1 000 naissances vivantes (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, 2022).	65 décès pour 1 000 naissances vivantes à l'horizon 2030
IGLT3	Taux de mortalité néonatale selon le milieu de résidence chez les populations cibles	9 décès pour 1 000 naissances en 2023	19% à l'horizon 2030
IGLT4	Espérance de vie à la naissance pour les populations cibles par sexe	64,2 ans pour les femmes contre 61,22 ans pour les hommes.	67 ans pour le sexe féminin l'horizon 2030 et 63 ans pour le sexe masculin

Indicateurs de performance global de ARCH

Référence	Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Valeurs cibles
IGLT5	Taux de croissance économique induit par les crédits ARCH aux secteurs informel et agricole	1,4% en 2023 pour le secteur informel 4,8% en 2023 pour le secteur agricole (niveau national)	6 % pour le secteur agricole à l'horizon 2030
IGLT6	Taux de satisfaction des utilisateurs des services de santé certifiés et/ou accrédité.	ND	80 % à l'horizon 2030
IGMT1	Taux de fréquentation des services de santé par la population cible	60% (Direction des Statistiques Démographique et Sociales, 2022)	Augmentation de 10 points de pourcentage à l'horizon 2030
IGMT2	Niveau de disponibilité des médicaments essentiels	66.5% en 2023	81.5% à l'horizon 2030
IGMT3	Taux d'accès de la population cible aux médicaments essentiels	66.5% en 2023	81.5% à l'horizon 2030



Indicateurs de performance global de ARCH

Référence	Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Valeurs cibles
IGMT4	Proportion des acteurs du secteur informel renforcés ayant formalisé leurs entreprises	21% en 2023	36% à l'horizon 2030
IGMT5	Taux d'inclusion financière (ODD1, cible 1.4)	56.5% en 2023	71.5% en 2030
IGCT1	Nombre des artisans ayant bénéficier d'une formation	5700	100 000 horizons 2030
IGCT2	Proportion des pauvres extrêmes ayant bénéficier des formations	46% en 2023	61% en 2030
IGCT3	Taux de sous-emploi des acteurs du secteur informel renforcés	41% en 2023	30% en 2030
IGCT4	Proportion des acteurs du secteur informel renforcés ayant bénéficié de crédits ARCH	31% en 2023	46% en 2030
IGCT5	Proportion des acteurs du secteur informel renforcés ayant bénéficié d'une épargne-vieillesse.	16.5% en 2023	26.5% en 2030



AGENCE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE (ANPS)

—&—

Note synthèse sur les indicateurs du Programme d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain

Indicateurs de performance globale de ARCH

JUILLET 2025